

Position du groupe DCI de l'ADF sur les contrats de projets Etat-Régions

Paris, le 10 Mai 2006

Le groupe de la droite, du centre et des indépendants de l'Assemblée des Départements de France (ADF), après consultation de ses 50 Présidents de Conseil général :

- ✓ se prononce **en faveur de la rénovation de la contractualisation Etat-Régions** telle que l'ont voulu le Premier Ministre et le Ministre délégué à l'aménagement du territoire.
- ✓ rappelle que les actuels contrats de plan, signés en 2 000 par le Gouvernement Jospin, ont fait l'objet d'un rapport sévère de la Cour des Comptes. Le retard constaté par la haute juridiction est lié à la lenteur du déblocage des crédits de l'Etat mais aussi à la mauvaise évaluation du coût des projets (inscription d'opérations manifestement irréalisables, manque d'études techniques avant l'inscription, non révision du montant des projets en fonction de l'inflation).
- ✓ salue l'effort financier du Gouvernement pour réduire les effets néfastes de ce retard. Ainsi, le taux d'engagement des crédits de l'Etat au titre des actuels contrats de plan atteindra 81%, taux supérieur aux contrats antérieurs.
- ✓ **approuve le recentrage des nouveaux contrats de projets** sur trois axes. Il permet des objectifs plus clairs et des contenus plus homogènes.
- ✓ note que l'aménagement du réseau routier national ne sera plus inscrit dans les CPER. Les grands équipements pourront faire l'objet d'une contractualisation spécifique à la demande des collectivités territoriales. Cette nouvelle règle ne doit pas porter atteinte au principe de décroisement financier défini lors du transfert des routes nationales d'intérêt local aux conseils généraux.

✓ juge **très pertinent l'alignement des objectifs, de la durée et du calendrier des contrats de projets sur ceux de la politique de cohésion de l'Union Européenne.** Il note toutefois que pour y parvenir, **les délais de préparation qui ont été retenus sont courts et ne permettent pas toujours une concertation aussi large que souhaitable avec les acteurs locaux.**

✓ souligne **la grande diversité de la qualité de la concertation** organisée par les Préfets de Régions avec les collectivités territoriales. Il souhaite que le dialogue se poursuive entre l'Etat et les acteurs locaux, sur la base des projets de stratégie régionale adressés par les Préfets à la DIACT.

✓ **souhaite que soit étudiée et formalisée la possibilité pour les conseils généraux de signer, sur la base du volontariat, des contrats avec l'Etat,** parallèles aux contrats de projets Etat-Régions, dans les domaines relevant des compétences départementales.